

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21670**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion

Nouvel intitulé : Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier)	Commandant du CIN

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La principale mission du technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion est de conduire et d'entretenir les installations de production et de transformation d'énergie.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il participe à la conduite et effectue la maintenance élémentaire préventive et corrective des installations et ensembles mécaniques (moteurs diesel, installations hydrauliques et pneumatiques).

Il peut également intervenir dans le domaine de la sécurité. Dans le cadre d'intervention sur des sinistres de différentes natures (feu, voie d'eau), il assiste les équipes d'intervention.

Les capacités attestées :

Conduite des installations/ ensembles mécaniques

1. Participer à la conduite des installations/ ensembles mécaniques.
2. Effectuer des rondes techniques de surveillance d'installations/ ensembles mécaniques.

Maintenance d'installations mécaniques

3. Effectuer la maintenance préventive des installations/ ensembles mécaniques.
4. Participer à la maintenance corrective des installations/ ensembles mécaniques.

Sécurité et intervention contre les sinistres

5. Protéger les locaux et assister l'équipe d'intervention.
6. Intervenir contre les incendies et les voies d'eau (hors situation NRBC).
7. Intervenir contre un sinistre de type Nucléaire Radiologique Biologique Chimique (NRBC).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein de la Marine nationale (dans des unités à terre ou à bord des navires), des organismes de soutien de la Défense, d'organismes interarmées, dans les instances internationales (OTAN), les titulaires de la certification sont employés dans des secteurs relatifs à la conduite, la maintenance et la logistique des installations et ensembles mécaniques de production et de transformation d'énergie :

- Machines Thermiques - (propulsion du navire)
- Auxiliaires - (production et transformation des énergies)
- Energie - Sécurité - (surveillance et sécurité des installations de production et de transformation d'énergie).

Ils exercent leurs activités dans divers contextes et environnements : sur le territoire national ou à l'étranger, en opérations extérieures (missions de courte ou longue durée, dans un contexte de paix ou de crise), dans les bases navales ou aéronavales, à terre ou en mer à bord de navires de la Marine nationale.

Maintenance industrielle ; mécanicien naval ; mécanicien côtier ; mécanicien 750 KW ; mécanicien automobile cycles et motocycles; électromécanicien ; mécanicien monteur ; intervention, installation et maintenance en chauffage/ climatisation/ froid commercial/ installation sanitaire et énergie renouvelables.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1605 : Mécanique de marine

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

I1308 : Maintenance d'installation de chauffage

Réglementation d'activités :

- Décret N° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail ;
- Décret N° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.
- UTE C 18510 - Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique.

L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur les composantes suivantes :

Conduite des installations/ensembles mécaniques

Maintenance d'installations mécaniques

Sécurité et intervention contre les sinistres

Ces compétences sont évaluées par l'étude du livret d'expérience professionnelle ; Entretien et études de cas pratiques avec les professionnels du jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conseil d'instruction du CIN Saint Mandrier, par délégation ou jury de certification
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion" avec effet au 14 janvier 2012, jusqu'au 30 janvier 2020.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien de maintenance de systèmes énergie propulsion'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Mécanicien naval'. Observations : Anciens intitulés : 'CFOM Mécanicien du service général' jusqu'au 7 novembre 1975 ; 'BAT mécanicien du service général' entre 1975 et 1987 ; 'BAT mécanicien' entre 1987 et 1991

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'CFOM Mécanicien du service général'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

De 80 à 100 titulaires de la certification en moyenne par an.

Autres sources d'information :

www.defense.gouv.fr/marine/

www.defense.gouv.fr

www.etremarin.fr

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - 'CFOM Mécanicien du service général'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- 'BAT Mécanicien naval'. (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

Observations : Anciens intitulés : 'CFOM Mécanicien du service général' jusqu'au 7 novembre 1975 ; 'BAT mécanicien du service général' entre 1975 et 1987 ; 'BAT mécanicien' entre 1987 et 1991

- 'Technicien de maintenance de systèmes énergie propulsion' (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : Maintenicien de systèmes énergie propulsion

Certification suivante : Technicien d'exploitation et de maintenance de systèmes énergie propulsion